



**16^{ÈME} ÉDITION DU FORUM OUEST-AFRICAIN SUR LA GOUVERNANCE DE
L'INTERNET**

THÈME : 'Technologies disruptives : Bilan et Perspectives'

SESSION HYBRIDE

Dakar, 11-12 JUILLET 2024

COMMUNIQUÉ

[VERSION ORIGINALE : ANGLAIS]

Nous, les participants à la 16^{ème} édition du Forum Ouest Africain sur la Gouvernance de l'Internet (WAIGF), réunis en session hybride les 11 et 12 juillet 2024 à Dakar, au nom des organes de gouvernance de l'Internet des quinze (15) États membres suivants : Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone et Togo ;

Avec la participation et l'appui des partenaires ci-après : Commission de la CEDEAO, Secrétariat du Forum sur la Gouvernance de l'Internet de l'ONU, Internet Society, ICANN, IGFSa, Yango, Ministère de la Communication, des Télécommunications et du Numérique du Sénégal, Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications du Sénégal (ARTP) ; Fonds de Développement du Service Universel des Télécommunications (FDSUT) du Sénégal ainsi que d'autres acteurs de l'écosystème Internet du Sénégal.

- Rappelant les résultats des précédentes éditions du Forum Ouest Africain sur la Gouvernance de l'Internet, tenues respectivement à Accra, Dakar, Lagos, Freetown, Abidjan, Abuja, Niamey, Cotonou, Ouagadougou, Banjul, Accra et Abidjan ainsi qu'en mode visioconférence ;
- Rappelant les efforts collectifs visant à résoudre les problèmes de gouvernance de l'Internet dans la région ;
- Reconnaisant le potentiel des technologies disruptives pour favoriser le développement socio-économique de l'Afrique de l'Ouest ;
- Réaffirmant l'engagement de la CEDEAO à coordonner la transformation numérique dans la région, ainsi que l'engagement des partenaires à soutenir un dialogue inclusif sur la transformation numérique et la gouvernance de l'Internet ;
- Reconnaisant l'importance de promouvoir l'alphabétisation numérique et d'assurer l'accès à des infrastructures numériques abordables et sécurisées pour le développement socio-économique, en particulier dans les zones rurales et pour les groupes marginalisés ;

- Se félicitant de l'implication effective de diverses parties prenantes, notamment la société civile, les gouvernements, les universités et le secteur privé, pour relever les défis numériques auxquels l'Afrique de l'Ouest est confrontée ;
- Reconnaissant l'importance de construire un Internet plus inclusif à travers les nouveaux domaines de premier niveau génériques (gTLDs) en Afrique, et l'importance d'avoir des acteurs africains pour gérer les nouveaux gTLDs ;
- Reconnaissant que les technologies disruptives telles que l'Intelligence Artificielle (IA) sont indéniablement des fondements essentiels de la quatrième révolution industrielle (4RI) ;
- Reconnaissant le rôle clé joué par les parties prenantes et des législateurs de l'IA dans l'élaboration de réglementations visant à construire un écosystème Internet résilient ;
- Reconnaissant qu'en raison de l'insuffisance de qualifications à l'ère numérique la jeune main-d'œuvre de l'Afrique de l'Ouest reste inexploitée ;
- Conscients du fait que malgré les défis, les risques et les problématiques d'éthique liés aux technologies émergentes, les opportunités reluisantes associées à venir offrent des avantages tangibles, en particulier en matière d'innovation ;
- Reconnaissant que le Forum Ouest – Africain sur la gouvernance de l'Internet (WAIGF) a fait preuve de résilience depuis sa création en 2008 malgré les défis géopolitiques auxquels la Communauté est confrontée, et a joué un rôle primordial dans la promotion de la gouvernance multipartite de l'Internet ;
- Reconnaissant par ailleurs l'engagement continu des Nations Unies, de la Commission de la CEDEAO et d'autres partenaires à soutenir les objectifs du WAIGF en matière de renforcement des capacités, de transformation numérique et de contribution à la croissance socio-économique dans la région.

1) Annonçons que :

- a) Le pays retenu pour abriter la 17ème édition du Forum en mai 2025 sera annoncé par la Commission de la CEDEAO ;
- b) Le Parcours des parlementaires, l'École Ouest Africaine sur la gouvernance de l'Internet (WASIG) et le Forum de la jeunesse Ouest - Africaine sur la gouvernance de l'Internet en Afrique de l'Ouest seront organisés en préparation du WAIGF.

2) Recommandons ce qui suit aux États membres :

a) Au titre de la Connectivité numérique, de l'IA et des technologies émergentes

- i. Nous appelons à combler le fossé numérique en s'efforçant d'urgence à promouvoir la culture numérique et à garantir la sécurité du cyberspace et la confiance des utilisateurs, en tirant parti des technologies émergentes telles que l'IA au service du développement ;
- ii. Nous exhortons à renforcer les capacités des jeunes, des personnes vivant dans les zones rurales et d'autres groupes marginalisés, en utilisant les technologies disruptives pour un apprentissage amélioré et pour de meilleures possibilités de développement ;

- iii. Nous encourageons la création d'environnements favorables à la création d'emplois et de richesses basés sur les technologies émergentes, en favorisant l'innovation dans la connectivité numérique, l'IA et d'autres technologies disruptives ;
- iv. Nous encourageons à promouvoir les données et à coopérer avec les législateurs en vue d'élaborer un cadre juridique innovant et favorable à la promotion de la connectivité numérique, de l'IA et des technologies émergentes, pour un développement durable ;
- v. Nous encourageons à inciter la participation multipartite dans les forums sur la gouvernance de l'Internet et à contribuer de manière significative au dialogue sur le Pacte numérique mondial et le Sommet du futur pour une prise en compte des réalités et des défis auxquels sont confrontées les parties prenantes dans la région de l'Afrique de l'Ouest ;
- vi. Nous soulignons l'importance du renforcement de la connectivité intrarégionale et de la mise en œuvre de mesures visant à stimuler les échanges de trafic Internet, y compris l'application du Règlement de la CEDEAO sur l'itinérance pour promouvoir l'intégration régionale ;
- vii. Nous exhortons à mettre en œuvre des programmes axés sur l'acceptation universelle des noms de domaine et des adresses électroniques, favorisant ainsi l'accessibilité à Internet, quelle que soit la langue de l'utilisateur.

b) Au titre de l'Économie numérique et de la gouvernance électronique

- i. Nous invitons à établir des cadres juridiques et des protocoles favorisant le développement de l'économie numérique et de la gouvernance électronique et abordant la question de la propriété des données résultant de technologies disruptives ;
- ii. Nous encourageons à investir massivement dans les capacités humaines pour préparer l'avenir numérique de la région, en garantissant l'adaptabilité aux technologies disruptives ;
- iii. Nous encourageons à impliquer toutes les parties prenantes dans la promotion du développement et de l'adoption de technologies émergentes, en s'appuyant sur une recherche scientifique de haute qualité, une analyse et une évaluation du contexte local ;
- iv. Nous exhortons à mettre en place des cadres juridiques et réglementaires permettant une vérification indépendante et effective du respect des droits de l'homme dans le développement, le déploiement et l'utilisation de technologies disruptives ;
- v. Nous encourageons à poursuivre les efforts d'éducation civique et de sensibilisation pour garantir une bonne hygiène numérique, en adressant les défis associés aux technologies disruptives ;
- vi. Nous exhortons à améliorer et à harmoniser les réglementations relatives à la gouvernance des données, en particulier celles concernant la protection des données et la vie privée, dans le contexte des technologies disruptives ;

- vii. Nous invitons à élaborer des politiques publiques qui incluent la bonne gouvernance et la transparence par le biais de l'administration en ligne et des données ouvertes, en tirant parti des technologies disruptives pour améliorer la prestation des services ;
- viii. Nous encourageons à ratifier et à mettre en œuvre la Convention de Malabo de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données personnelles, en mettant en place des cadres solides pour gérer les implications des technologies disruptives.

c) Au titre de l'inclusion numérique et de l'innovation

- i. Nous exhortons à établir de nouveaux acteurs, y compris des entreprises qui ciblent les zones reculées et les startups locales, afin de tirer parti des technologies disruptives pour accroître leur portée et leur impact dans tous les secteurs, en particulier dans les secteurs de la santé et de l'agriculture ;
- ii. Nous encourageons à promouvoir l'investissement local et la distribution du spectre pour les réseaux communautaires, ainsi qu'à élaborer un cadre réglementaire régissant ces réseaux et leur exploitation, en veillant à ce qu'ils exploitent le potentiel des technologies de rupture ;
- iii. Nous exhortons à combler le fossé numérique par la sensibilisation, l'éducation et le renforcement des capacités sur l'Internet et son écosystème, en insistant sur le pouvoir transformateur des technologies disruptives ;
- iv. Nous encourageons à collaborer avec les entrepreneurs locaux pour créer des systèmes interopérables avec les plateformes gouvernementales, en rendant les processus de gestion des données plus fiables et plus efficaces grâce aux technologies disruptives ;
- v. Nous invitons à mettre en place des fonds de service universel et, lorsque ceux-ci ne sont pas encore en place, promouvoir leur création afin d'accélérer l'adoption de technologies disruptives. Pour ceux qui disposent déjà de tels fonds, encourager la promotion de la responsabilisation en utilisant les technologies disruptives pour améliorer la transparence et l'efficacité ;
- vi. Nous appelons à créer une base économique solide qui stimule l'innovation, la création d'emplois et les investissements étrangers dans les industries technologiques, en mettant particulièrement l'accent sur les opportunités offertes par les technologies disruptives ;
- vii. Nous encourageons à façonner l'avenir numérique en créant un environnement favorable et inclusif qui exploite le potentiel des technologies disruptives pour le développement et le progrès.

d) Au titre de la coordination mondiale et de la coopération régionale pour la politique numérique

- i. Nous réaffirmons la nécessité d'un engagement significatif dans les discussions mondiales, en particulier sur le Pacte numérique mondial et les objectifs de développement durable de la Vision 2030 des Nations Unies, en veillant à l'intégration des besoins et des priorités de l'Afrique ;
- ii. Nous appelons à collaborer activement avec les acteurs mondiaux et à plaider en faveur de l'inclusion des perspectives régionales dans le prochain Sommet du futur ;

- iii. Nous exhortons à renforcer le partenariat avec la société civile et le secteur privé pour soutenir le renforcement des capacités et développer les infrastructures nécessaires à la souveraineté et à la résilience numériques sur tout le continent africain.

e) Au titre de la cybersécurité et de l'IA

- i. Mettre l'accent sur le rôle essentiel de l'IA dans l'amélioration des capacités de cybersécurité, en particulier dans la détection et la prévention des cybermenaces ;
- ii. Exhorter les États membres à investir dans la recherche et les infrastructures de l'IA afin de renforcer les efforts nationaux en matière de cybersécurité, et à adopter des mesures visant à combler les lacunes en matière d'infrastructures numériques et de gestion des données dans la région ;
- iii. Appeler les parties prenantes à collaborer sur le renforcement des capacités et la promotion des bonnes pratiques en matière de cybersécurité afin d'assurer la protection des données et des infrastructures critiques.

f) En ce qui concerne la collaboration des parlementaires pour la promotion de la gouvernance de l'Internet

- i. Encourager les parlementaires à continuer de jouer un rôle actif dans l'élaboration de politiques qui protègent les droits numériques, renforcent la cybersécurité et assurent la promotion de l'inclusion numérique en collaboration avec les acteurs nationaux et régionaux ;
- ii. Informer de la mise en place du Réseau parlementaire ouest-africain sur la gouvernance de l'Internet (WAPNIG), dont l'objectif est de promouvoir le dialogue entre les parlementaires sur les questions de politique et de gouvernance numériques et d'élaborer des cadres législatifs inclusifs et tournés vers l'avenir ;
- iii. Appeler à la participation des parlementaires à l'examen du Pacte mondial pour le numérique afin d'assurer l'alignement des cadres législatifs régionaux sur les normes et les bonnes pratiques mondiales.

Dakar - Sénégal, et par visioconférence le 12 juillet 2024

WAIGF 2024
